

Champs-sur-Marne

Shalom Peace

Pace

Mir Frieden

Taika

Béke

Salam

riini

HIER, AUJOURD'HUI,
DEMAIN
POUR LA PAIX

Page 5

Paix

Vrede

Salam

Frieden

Peace

(actualités)

Champs en images



Samedi 18 novembre, 9 jeunes Campésiens ont pu suivre une formation gratuite aux Premiers Secours (PSC1) en collaboration avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche de Gournay/Noisy-le-Grand.



Mardi 21 novembre, bel après-midi jeux pour les Seniors qui ont pu jouer aux traditionnels tarot, Scrabble, belote, mais aussi à des jeux connectés proposés par l'association Delta 7.



Vendredi 24 novembre, la Municipalité a remis à l'hôtel de ville les prix du concours des villes fleuries 2023. Bravo aux gagnants !



Ce même vendredi 24 novembre, Maud Tallet a remis les médailles du travail afin de récompenser les salariés restés de nombreuses années dans la même entreprise.



La distribution des colis de Fêtes en fin d'année est toujours l'occasion de passer un moment chaleureux avec nos Seniors campésiens. En particulier celle du 2 décembre à la mairie...



Samedi 9 décembre, l'Écolieu a organisé sa Gratifieria de Noël dans une belle ambiance conviviale avec les habitants.

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2
L'éclairage en questions 4
Agenda de Fêtes 6
Mini-séjour à la montagne 7
Belle journée dédiée à l'enfance 7
Installation de vidéoprojecteurs 8-9
Classes découvertes :
vivre l'école ailleurs 9
Les deux crèches familiales
fusionnent 10

(culture)

Commémoration du 11 novembre :
les jeunes, passeurs de mémoire 11

(dossier)

Le logement social menacé 12-15

(ville solidaire)

Épicerie solidaire : lancement réussi 16

(environnement)

Environnement : une ville
toujours plus mobilisée 17-18
Propreté : des agents sur la brèche 19

(talent de Campésien)

L'amour des sommets 20

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



Champs-sur-Marne magazine n°250 Décembre 2023 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Adobe Stock
Impression : Direct Impression - 26 bis boulevard de Beaubourg - 77184 Émerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38 - Mail : communication@ville-champssurmarne.fr - www.ville-champssurmarne.fr

(actualités)

Eclairage public

L'éclairage en questions

Depuis 2010, la Municipalité effectue un travail important sur l'éclairage public afin de réduire les pannes, de diminuer la consommation énergétique et d'assurer la sécurité des Campésiens.



LA LUMIÈRE ÉTEINTE LA NUIT, VOLONTAIRE OU PAS ?

Certainement pas ! Si certaines villes, pour des raisons d'économies d'énergie, font le choix d'éteindre totalement l'éclairage de leurs rues durant la nuit, ce n'est absolument pas le cas de Champs-sur-Marne. Au contraire la Municipalité œuvre pour **baïsser sa consommation énergétique tout en maintenant le même confort et la même sécurité** pour ses habitants.

COMMENT SONT RÉALISÉES CES ÉCONOMIES ?

Dès 2010, la Municipalité a notamment commencé à remplacer les ampoules classiques par des LEDs, connectés à un **réseau centralisé pour piloter à distance l'intensité lumineuse**. Aujourd'hui, ce sont 80% des points d'éclairage public qui sont ainsi passés aux LEDs, permettant de réaliser d'importantes économies. Mais ce n'est pas tout... Afin de réduire encore la consommation énergétique

de la ville, les services techniques municipaux font également en sorte d'ajuster l'éclairage au plus près des besoins des Campésiens, grâce à une **variation de l'intensité de l'éclairage en fonction de la fréquentation de l'espace public**. La luminosité est ainsi importante aux heures de « de pointe », mais diminue d'intensité au milieu de la nuit en conservant bien sûr un niveau minimal de sécurité.

Ces actions conjuguées ont permis ces dernières années de **diviser par six la consommation d'électricité de la ville tout en soulageant le réseau**.

MAIS ALORS D'OÙ VIENNENT LES PANNES DE CES DERNIÈRES SEMAINES ?

Au niveau de la ville nouvelle, la Municipalité a hérité d'un équipement vétuste (câbles, transformateurs électriques...) qui en outre s'use plus rapidement du fait de câbles haute tension (5500 volts). **Les conditions d'humidité et de condensation**

dues aux importantes pluies récentes n'arrangent rien, qui favorisent les « arcs électriques » (et donc les courts-circuits). Résultat, les raisons des pannes se cumulent...

Si la Municipalité fait naturellement en sorte de les résoudre le plus vite possible (de 1h à 48h en fonction de la gravité du problème) et de remplacer si nécessaire les matériels endommagés ou hors service, **elle travaille également sur le plus long terme afin d'empêcher la survenue de nouveaux problèmes**. Elle profite en effet de chaque intervention pour corriger et simplifier le réseau, en privilégiant le plus possible les câbles « basse tension » et en réduisant le nombre de modules, de transformateurs et de connexions qui sont autant de facteurs de pannes. **Un plan d'investissement de remplacement plus systématique** des matériels est également prévu sur plusieurs années.

Informations : services techniques municipaux, 01 64 73 48 88

(édito)



Hier, aujourd'hui, demain pour la paix

Chaque année, nous donnons rendez-vous le 11 novembre pour rendre hommage aux victimes de la boucherie de la « **Grande Guerre** ».

Il y a d'ailleurs un lien profond entre le combat pour la paix, l'armistice du 11 novembre 1918, et cette année, où cet hommage intervient dans **un contexte de forte inquiétude**.

Haut-Karabagh, Afghanistan, Yémen, Darfour puis Soudan, Ukraine, Israël et Palestine...

Le XXI^{ème} siècle s'enfonce dans des guerres que nous pensions pourtant d'un autre temps.

La France dispose d'une voix forte qu'elle doit mettre au service d'un message universaliste. Notre pays doit en finir avec une politique suiviste des États-Unis et de l'OTAN. Il doit se mettre au service de la recherche d'un règlement politique pour mettre fin aux souffrances et aux destructions et pour stopper la marche à la guerre. La commémoration de l'Armistice doit être l'occasion de proclamer que « **la grande paix humaine est possible, et si nous le voulons, elle est prochaine** » Jean Jaurès.

*Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne*

(actualités)

Les prochains rendez-vous

Agenda de Fêtes

Pour passer de belles Fêtes de fin d'année, rien de tel que de se retrouver autour des moments conviviaux organisés par la Municipalité...



CHAMPS D'HIVER

Champs d'Hiver et sa magie reviennent du 23 décembre au 7 janvier ! **Rendez-vous samedi 23 décembre pour l'inauguration de la patinoire**, avec un stand du Père Noël tenu par l'OMA, de joyeuses animations ou encore la distribution de chocolat chaud, vin chaud et sucre d'orge... **Ne manquez surtout pas l'atelier de sculpture sur glace** - qui rencontre toujours beaucoup de succès - et le **magnifique spectacle lumineux "Féerie"** de la compagnie Luminescence.

Autre rendez-vous convivial à ne pas manquer : **le partage de la galette des rois dimanche 7 janvier** en présence d'une joyeuse fanfare.

Des moments festifs très appréciés des familles campésiennes !

Champs d'Hiver

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 - Mail Jean Ferrat

Inauguration de la patinoire

Samedi 23 décembre de 14h30 à 18h30

Galette des rois

Dimanche 7 janvier à partir de 15h

Fermeture à 17h les 24 et 31 décembre, fermée les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Informations : service municipal Vie associative/Animation, 01 64 73 49 04

LA MICRO-FOLIE FÊTE NOËL

Vendredi 5 janvier, la Micro-Folie Pablo Neruda vous invite à sa première **Micro de Noël** autour d'un conte interactif musical. Venez en famille découvrir notre balade onirique à la rencontre des **animaux dans l'art** avec des lumières, tableaux et sculptures, avant de participer à des activités créatives et à un temps convivial de rencontres et d'échanges. Une bien jolie façon de commencer l'année !



Micro de Noël

Vendredi 5 janvier
à partir de 15h
Gratuit, sur inscription
Micro-Folie, 10 rue
Nelson Mandela

**Informations/
Inscriptions :
SAM, 01 74 92 10 89**

PLACE AUX MÔMES : LE ROSSIGNOL ET L'EMPEREUR

La féerie de Noël continue pour les enfants en début d'année 2024, avec mercredi 17 janvier un poétique spectacle de musique classique autour du célèbre conte d'Andersen : Le Rossignol et l'Empereur de Chine.

Un concert-spectacle pour petits et grands qui fera voyager sur des airs de Debussy, Ravel ou encore Saint-Saëns...

Place aux Mômes : « Le Rossignol et l'Empereur »

Mercredi 17 janvier à 10h et 15h

Petite salle Jacques Brel

Gratuit - A partir de 5 ans

Informations/Inscriptions : SAM, 01 74 92 10 89



(actualités)

Pour les petits Campésiens

Mini-séjour à la montagne



Mis en place depuis plusieurs années par la Municipalité, les mini séjours permettent de favoriser l'égalité des chances en proposant des vacances abordables à des enfants qui n'ont d'ordinaire pas - ou peu - l'opportunité de partir.

C'est précisément l'objectif de ce **nouveau mini séjour au ski tout compris**, organisé pour la troisième année consécutive pour les enfants des centres de loisirs « classiques » ou ouverts.

Durant cinq jours, **24 enfants vont ainsi pouvoir profiter du magnifique site du**

Tremplin de la Mauselaine à Gérardmer dans les Vosges, à 200 mètres du bas des pistes et à 2 km du centre-ville de Gérardmer. Avec au programme une initiation au ski alpin par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français, des randonnées en raquettes ou encore des jeux de neige et de glisse (luge)...

Un séjour qui promet des souvenirs mémorables pour les enfants comme pour les animateurs !

Du 19 au 23 février - Enfants du CP au CM2
Tarifs entre 44,55 et 253,40 euros en fonction de la participation familiale.

Voyage en car jusqu'à Gérardmer. Attention, nombre de places limité (priorité aux enfants qui ne sont pas encore partis les années précédentes).

Inscriptions à partir du 2 janvier auprès des directeurs des centres de loisirs

Vous n'avez pas de vêtements de ski ? Sachez que la Municipalité peut vous en prêter, n'hésitez pas à prendre contact avec le service municipal Enfance.

Belle journée dédiée à l'enfance

La **Journée internationale des droits de l'enfant** est toujours une fête, avec la rencontre des familles campésiennes et des professionnels de l'Enfance qui tout au long de l'année se mobilisent pour le bien-être des plus jeunes. **Cette 34^{ème} édition organisée samedi 25 novembre au gymnase Jean Jaurès** n'a pas fait exception, avec une belle atmosphère chaleureuse autour des multiples animations proposées par la Municipalité.

Sur les nombreux stands des services municipaux et de l'UNICEF, petits et grands ont en effet pu profiter d'une multitude d'activités ludiques et pédagogiques autour **des droits au sport et à la santé** : ateliers autour du recyclage (proposés par l'AMAP*), des discriminations, de la santé, de l'identité, du sport ou encore de l'alimentation...

*Atelier Municipal d'Arts Plastiques



Plusieurs animations ont également donné un air de fête à la journée : sculptures de ballons, silhouettiste, mentaliste, magie numérique, chants et danses des associations campésiennes sur l'espace scénique... Sans oublier un joyeux « bal de Mandarine » qui a fait danser petits et grands en fin de journée !

Elus et agents campésiens se mobilisent toute l'année pour défendre avec conviction les Droits de l'enfant, un grand merci à eux ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à cette magnifique journée dédiée à l'enfance !

Informations : service municipal Enfance, 01 64 73 48 50

Installation de vidéoprojecteurs

Après avoir équipé ses dix écoles élémentaires de classes mobiles, la Municipalité installe cette fois des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes de CM1/2. Un nouvel outil contre l'échec scolaire et les inégalités sociales...



Dans la continuité de l'installation de ses classes mobiles, la Commune poursuit son travail de généralisation du numérique éducatif avec **l'installation de vidéoprojecteurs interactifs dans ses classes du cycle 3 (CM1/CM2)**. Avec plusieurs objectifs : favoriser l'apprentissage collaboratif, préparer les élèves au passage au collège et offrir à chaque enfant, quel que soit son milieu social, le même accès au numérique.

Ces vidéoprojecteurs viennent bien sûr en complément des enseignements traditionnels, la Municipalité restant convaincue que les livres et manuels scolaires doivent rester les principaux supports d'enseignement pour les élèves. Elle n'est d'ailleurs pas favorable au déploiement de ce type d'équipement dans les classes des "plus jeunes", déjà bien trop "connectés" dans leur quotidien...

Concrètement, ces nouveaux équipements permettent de projeter sur un tableau blanc des images ou vidéos depuis l'ordinateur de l'enseignant. Les élèves de leur côté peuvent effectuer des annotations sur le tableau grâce à un stylo numérique, ce qui permet de meilleures interactivité et mémorisation.

Aujourd'hui, **la Commune a d'ores et déjà doté huit écoles élémentaires de**

Parole de Marie Burghoffer, enseignante de CM2 à l'école élémentaire des Pyramides

Je suis vraiment satisfaite du nouveau vidéoprojecteur, qui me permet de projeter instantanément des documents en couleurs ou des vidéos depuis mon ordinateur. Tout est plus rapide, plus besoin d'installation compliquée... Grâce à l'interactivité, les enfants peuvent surligner un document au tableau, je peux aussi projeter un cahier ou un graphique qu'ils ont également en papier, ce qui aide certains enfants à mieux se repérer.



Le complément des tablettes de classe mobile m'offre aussi la possibilité d'aller chercher des visuels ou des informations sur Internet et de les projeter lorsqu'un élève pose une question. Nous avons par exemple travaillé sur les volcans explosifs et effusifs, j'ai été chercher des dizaines de photos différentes de volcans et nous avons fait un quiz pour apprendre à les reconnaître. Ce qui a permis une meilleure compréhension chez les enfants...

Sans oublier les différents outils ! Grâce à une caméra fournie par l'Éducation nationale, je peux par exemple projeter une page du cahier d'un élève pour en parler ensemble, c'est un formidable outil de partage et d'échanges.

Je dois dire que je fais des envieux !

QUID DES CLASSES MOBILES ?

Depuis 2019, la Municipalité a équipé neuf écoles élémentaires en classes mobiles (ne reste plus que l'école Pablo Picasso qui sera livrée en décembre) afin de libérer des salles de classes et de permettre à chaque enfant l'accès au numérique.

Destinées à être déplacées en fonction des besoins, dotées de 28 tablettes et d'un accès wifi, elles permettent aux enseignants de créer des groupes de travail, préparer des séquences pédagogiques et des exercices, recevoir des devoirs ou renvoyer des corrections.

Les enfants quant à eux disposent de leur compte personnel, qui leur permet de retrouver facilement leurs travaux et de suivre leurs progrès.

Les enseignants vont désormais pouvoir concilier vidéoprojecteurs et classes mobiles, pour un usage élargi et complémentaire.

ces vidéoprojecteurs, les écoles du Nesles et Pablo Picasso devant être à leur tour pourvues dans les semaines à venir. D'ici 2025, ce sont les 30 classes campésiennes de cycle 3 qui devraient être équipées. Une formation de trois heures est également prévue pour chaque enseignant

concerné afin de maîtriser les différentes fonctionnalités de l'équipement.

Les classes mobiles, travaux de câblage et achat de vidéoprojecteurs ont nécessité pour la Commune **un investissement global d'1 million d'euros**. Un investissement

qui réaffirme une fois encore la puissante volonté municipale d'offrir à chaque enfant un accès égalitaire à l'éducation...

Informations : service municipal Éducation, 01 64 73 48 40

Classes découvertes : vivre l'école ailleurs

La Municipalité a toujours fait preuve d'une forte volonté de soutenir les enseignants de ses écoles élémentaires dans la mise en place de classes découvertes. Essentiels pour lutter contre les inégalités sociales, ces projets éducatifs permettent en effet aux enfants d'apprendre l'autonomie et le vivre ensemble, de découvrir de nouveaux horizons et d'étudier de manière différente dans un cadre pédagogique choisis par les enseignants. Pour voir le monde autrement et devenir les citoyens éclairés de demain !

4 classes de CM2 de 3 écoles différentes vont ainsi partir entre 12 et 14 jours en classe découverte grâce à l'accompagnement de la Commune :

- **École du Luzard** : initiation au ski à Arêches (Savoie) du 26 février au 8 mars avec VVL (Vacances Voyages Loisirs),

- **École Henri Wallon** : séjour à Méaudre (Isère) du 13 au 24 mai, toujours avec VVL, pour découvrir le Parc Naturel Régional du Vercors et faire de l'escalade,

- **École Pablo Picasso** : un séjour autonome est également organisé du 18 au 31 mars à Sollières (Savoie) pour deux classes qui vont profiter de multiples activités : initiation au ski alpin (par des moniteurs ESF), sortie raquettes à Bonneval, visites d'une fromagerie et d'un artisan (travail du bois), déplacement au monolithe de Sardières...

Au total, ce sont ainsi 100 enfants qui partiront avec leur classe pour des séjours financés entre 40 et 90% par la Municipalité (en fonction du quotient familial des familles).

Souhaitons-leur un bon séjour éducatif !

Informations : service municipal Éducation, 01 64 73 48 40



ENSEIGNANT D'UNE CLASSE DE CM2 CAMPÉSIENNE, VOUS ÊTES PORTEUR D'UN PROJET DE CLASSE DÉCOUVERTE ? N'HÉSITÉS PAS À VOUS RAPPROCHER DU SERVICE MUNICIPAL ÉDUCATION POUR RÉFLÉCHIR À UN ACCOMPAGNEMENT...

(actualités)

Petite enfance

Les deux crèches familiales fusionnent

À partir du 1^{er} janvier, les deux crèches familiales de la ville fusionnent en une seule entité. Pour encore plus de dynamisme et d'échanges entre les assistantes maternelles et les enfants...



Les spécificités des crèches familiales

Mode d'accueil complémentaire des structures collectives et des assistantes maternelles, **les crèches familiales permettent aux enfants de 0 à 3 ans d'être accueillis chez une assistante maternelle employée par la ville, tout en participant deux fois par semaine à des ateliers d'éveil** en groupes dans les structures municipales Petite enfance.

Bénéficiant des avantages des deux modes de garde, les enfants sont ainsi accueillis dans un environnement serein et protégé, chez une assistante maternelle encadrée par une directrice, tout en profitant de moments en collectivité pour favoriser leur éveil et leur socialisation avec des professionnelles de la petite enfance : infirmière ou puéricultrice, psychologue, éducatrice de jeunes enfants...

Si elles le souhaitent, les familles à l'approche de la maternelle ont également la possibilité de mettre leur enfant de 18 mois dans une crèche collective afin de l'habituer à la vie en commun.

Fusion des deux crèches familiales

À partir du mois de janvier 2024, **les deux crèches familiales de la ville - le Bois des Enfants et la Maison des Enfants - vont fusionner en une seule entité** du fait de départs à la retraite et de difficultés de recrutement de nouvelles assistantes maternelles. De ce fait, **la crèche familiale prendra un nouvel élan avec une équipe de 23 assistantes maternelles**, la capacité d'accueil restant quant à elle la même... La Municipalité développera également la même qualité d'accueil et les mêmes activités grâce à une équipe pédagogique constituée d'une directrice infirmière, de

deux éducatrices de jeunes enfants (dont la directrice adjointe) et d'une AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance). Toujours accueillis par des assistantes maternelles, les enfants continueront ainsi à participer aux ateliers habituels, soit à la crèche familiale de la Maison des Enfants, soit au local de Gizeh pour faciliter le déplacement des professionnelles non véhiculées.

Ne reste plus qu'à trouver un nom à cette nouvelle crèche en concertation avec l'ensemble des assistantes maternelles !

Crèche familiale de la Maison des Enfants

Route de Malnoue, tél : 01 60 95 12 91

Local Gizeh, 9 allée de Gizeh

Informations : service municipal Petite enfance, 01 64 73 48 22

UN ENCADREMENT SUPÉRIEUR À L'OBLIGATION LÉGALE

Si le minimum légal d'encadrement dans les crèches est d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas, pour 8 enfants qui marchent ou pour 6 enfants mélangés, les crèches campésiennes peuvent se féliciter de bénéficier d'un taux d'encadrement supérieur avec jusqu'à un professionnel pour 3 enfants à la crèche collective, au multi-accueil et à la mini-crèche. Une vraie volonté municipale en faveur de la Petite enfance...

(culture)

Commémoration du 11 novembre : les jeunes, passeurs de mémoire



Samedi 11 novembre s'est déroulée la cérémonie de commémoration de l'Armistice de la Première guerre mondiale en présence de Maud Tallet et de son équipe municipale, d'Éric Slangen, commissaire divisionnaire, de Marion Lovo, pompière, d'associations d'anciens combattants, de l'Orchestre d'Harmonie et bien sûr de Campésiens venus célébrer la Paix.

Ensemble, ils ont rendu hommage aux victimes civiles et militaires de cette effroyable guerre meurtrière, aux 600 000 combattants « indigènes » enrôlés de force (tirailleurs sénégalais, malgaches, indo-chinois, algériens, marocains et tunisiens)

et aux 600 soldats fusillés pour avoir refusé d'obéir à des ordres absurdes.

Cette commémoration a été particulièrement émouvante grâce à la participation des jeunes des relais jeunesse Paul Langevin et Pablo Picasso, qui ont déposé une gerbe représentant la colombe de la paix qu'ils avaient eux-mêmes dessinée et fabriquée. Ils ont également lu plusieurs textes poignants : « 4-18 Folies meurtrière » de Jacques Hubert Frougier, « À mon fils » et « La jeunesse des morts » extraits de l'ouvrage « Les Forces éternelles » d'Anna de Noailles. **La chanteuse et comédienne Isabelle Foussard a ensuite interprété la « Chanson de Craonne »,** bouleversant toute l'assemblée.

Cette présence des jeunes en tant que passeurs de mémoire est essentielle pour ne pas oublier la terrifiante barbarie de la guerre et rechercher sans relâche des solutions pacifiques aux conflits qui se déroulent actuellement sous nos yeux, partout à travers le monde.

Un grand merci à tous pour cet émouvant moment de communion pacifiste plus essentiel que jamais aujourd'hui !

Informations :
service culturel municipal,
01 64 73 49 00
Service municipal Jeunesse,
01 64 73 48 55

MICRO-FOLIE : À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

Les ateliers grand public continuent en janvier à la Micro-Folie Pablo Neruda avec une nouvelle thématique tout aussi passionnante : « **Les paysages dans l'Art** »

- « **Musée en famille** » : Fanny, responsable de l'AMAP, et Marina, illustratrice jeunesse et intervenante spécialisée « AMAP », poursuivent leur travail autour du conte et de l'histoire de l'Art avec le récit poétique d'« **Eliot et la promenade enchantée** ».

Sur une apaisante sonate de harpe de Debussy, Eliot va ainsi parcourir les paysages de diverses œuvres artistiques au fil des saisons, ce qui lui permettra en même temps d'explorer les ressentis et émotions de son paysage intérieur. Un cheminement initiatique qui parlera aux grands comme aux petits...

Samedi 13 janvier à 16h30 - Gratuit

- **Séance ados/adultes** : pour les plus grands, Fanny va aborder les paysages historiques, champêtres, bibliques ou contemporains dans l'espace et le temps, avec un focus sur les ornements fondamentaux des paysages : (rochers, arbres, ciel et eau...). Pour regarder les tableaux autrement !

Vendredi 26 janvier à 19h

Micro-Folie, 10 rue Nelson Mandela

Informations/Réservations : SAM, 01 74 92 10 89



Le logement social menacé

Fruit de l'histoire de la ville, le parc locatif social à Champs-sur-Marne représente 39,6% des résidences principales, traduisant une vraie volonté municipale de permettre à tous l'accès à un logement. Dans la réalité en revanche, les choses sont nettement moins simples...*

*en 2022

L'attribution des logements sociaux, une procédure complexe

Si 70% de la population pourraient de manière théorique prétendre à un logement social, la réalité est malheureusement tout autre. La Municipalité est en effet confrontée à des difficultés croissantes pour répondre aux besoins de ses habitants du fait de différents facteurs :



• le manque criant de logements disponibles

Si Champs-sur-Marne mène une vraie politique de logement social avec un parc locatif social représentant près de 40% des résidences principales (alors que la loi en impose 25%), d'autres communes refusent quant à elles d'en construire, ce qui fait peser une pression accrue sur la ville dans un contexte déjà difficile.

Autre frein : le manque de mobilité des locataires. Sur les logements situés à Champs-sur-Marne, **le taux de rotation annuel moyen est en effet de 6% seulement**. En ces temps de crise immobilière où l'accès à la propriété se fait plus difficile, les locataires quittent en effet moins facilement leur logement, empêchant notamment les jeunes d'avoir accès au parc social. **En 2023 par exemple, seuls 53 appartements se sont libérés...** pour 1520 demandeurs campésiens !

• la multiplication des acteurs

À Champs-sur-Marne, plus de 4200 logements sociaux ont été construits dans les différents quartiers de la ville. Il faut cependant savoir que **la Commune n'est**

réserveur que d'une petite partie de ces logements, chaque organisme intervenu dans le financement de leur construction étant en effet réservataire d'un quota au prorata de sa contribution : la ville et l'agglomération Paris - Vallée de la Marne (20% des logements), l'Etat par l'intermédiaire du Préfet (25% pour le public labellisé DALO (Droit au Logement Opposable) et 5% pour les fonctionnaires), le Conseil départemental, le Conseil régional ou encore Action Logement (50%)...

Résultat, la Municipalité n'a aucun regard sur 80% des propositions de logements sociaux, pour lesquels les autres réservataires font des propositions sans lien avec le territoire... alors que la liste d'attente campésienne s'allonge!

Une paupérisation croissante

Alors que la Municipalité s'est toujours attachée à une nécessaire mixité entre propriétés privées et habitat social, nous assistons - dans un contexte général d'appauvrissement - à une séparation plus marquée entre les deux, ainsi qu'à une hausse du nombre de personnes en difficulté dans le parc social.

Afin d'assurer à toutes les catégories de ménages l'égalité des chances, la loi Égalité et Citoyenneté introduit en effet plusieurs mesures destinées à encadrer les attributions de logements sociaux :

- **25 % des attributions réalisées hors des QPV** (Quartiers Prioritaires de la Ville) et suivies de baux signés doivent bénéficier à des ménages appartenant au 1^{er} quartile des demandeurs les plus pauvres (revenu annuel inférieur ou égal à 10 993 euros pour 2023),
- **50% des attributions en QPV** sont destinés aux ménages des trois autres quartiles des demandeurs. Une bonne chose en théorie, qui se heurte cependant aux difficultés de la réalité du fait de l'abaissement des plafonds de ressources et du manque de logements, un jeune couple d'enseignants aura par exemple un salaire trop « élevé » dès sa seconde année de travail.
- **25% des attributions sur les contingents de chaque réservataire** (y compris Action Logement) sont également affectés aux ménages reconnus DALO et à défaut aux ménages prioritaires.

Cet appauvrissement des locataires du parc social entraîne des besoins croissants d'accompagnement social, auxquels la Commune peut avoir des difficultés à



répondre, d'autant plus qu'elle ne maîtrise que 20% du peuplement du parc social campésien.

Pour tenter de pallier ce manque de latitude sur l'attribution des logements sociaux, **la Municipalité a choisi de développer ces dernières années des logements en PSLA** (prêt social location-accession) afin d'offrir un parcours résidentiel à des personnes qui n'ont pas accès au parc privé. Ce qui va en parallèle libérer des logements sociaux...

Comment sont attribués les logements sociaux situés à Champs ?

Lorsqu'un logement se libère, le réservataire - la ville et la CAPVM, l'État ou Action Logement par exemple - propose trois candidats à la commission d'attribution du bailleur (la CALEOL*). La ville présentera ainsi des Campésiens de sa liste d'attente, le Préfet un public labellisé DALO (Droit au Logement Opposable) : femmes victimes de violences conjugales, personnes handicapées, expulsées

de leur logement ou sans domicile fixe par exemple... Action Logement, qui collecte la participation des employeurs à l'effort de construction (la PEEC), propose quant à lui les dossiers de salariés de ses entreprises partenaires. C'est ensuite la CALEOL qui choisit le candidat dont la situation est la plus adaptée.

Lorsque la Municipalité est informée d'une vacance de logement de son contingent, le service municipal Logement éclaire les candidats sélectionnés sur les différentes conditions d'attribution - respect des plafonds de ressources, adéquation du logement avec la composition familiale, respect du taux d'effort et du reste à vivre journalier... -, **ce qui ne préjuge pas de la décision finale du bailleur.**

Jusqu'en 2023, les logements étaient clairement attribués à chaque réservataire, un logement par exemple réservé à la ville qui se libérait était automatiquement reproposé à un habitant sélectionné sur la liste de la ville. Mais tout va changer à partir du 1^{er} janvier 2024...

QUI EST PRIORITAIRE ?

Certains ménages peuvent être prioritaires pour l'attribution d'un logement social, comme par exemple les personnes sans domicile, exposées à des situations d'habitat indigne, en situation de handicap, victimes de violences conjugales ou dont le logement est repris par un propriétaire...

Seul l'Etat est en revanche habilité à accorder un critère de labellisation pour une priorité de relogement.

QUI SIÈGE À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION ?

Les membres siégeant à la CALEOL sont le bailleur (Président de la commission), le représentant du Préfet, le représentant de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), Action Logement ainsi que le Maire ou son représentant. La CALEOL reste toutefois seule décisionnaire des attributions de logements.

*Commission d'attribution et d'examen de l'Occupation des logements

(dossier) Le logement à Champs-sur-Marne

Un nouveau système de flux à partir de janvier 2024

Généralisée par la loi ELAN, la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux va en effet entraîner un changement important dans les modalités d'attribution. **Les droits de réservations des réservataires ne porteront plus sur un stock de logements identifiés**, mais sur un nombre ou un pourcentage de logements devant être mis à disposition du réservataire, le bailleur choisissant les logements qu'il propose. Ce qui veut dire que **la Commune n'aura plus de logements clairement attribués**, mais un accès à un nombre défini de logements...

Ce nombre de logements va en outre fortement baisser du fait de la mise à plat des conventions avec les bailleurs et de la conversion des droits de réservation en flux (avec un recalcul du nombre

de logements réservés à la ville et à la CAPVM). La Municipalité n'aura plus non plus l'assurance de bénéficier de la même typologie de logement - loyer, surface, financement -, le risque étant de se retrouver avec des appartements trop chers ou inaccessibles pour la population champésienne.

Ces évolutions négatives du fonctionnement du logement social vont donc déposséder encore davantage la collectivité de sa maîtrise dans l'attribution des logements sociaux.

Comment demander un logement social à Champs ?

Un locataire ne peut pas demander directement un logement à un bailleur (sauf en cas de mutation), mais doit nécessairement déposer une demande :

- **en remplissant un dossier disponible à l'accueil de l'hôtel de ville**, au service municipal Logement ou sur le site de la ville www.ville-champssurmarne.fr (en renvoyant le dossier à l'adresse logement@ville-champssurmarne.fr),
- **en s'adressant aux associations** ou à l'État en fonction de sa situation,
- **sur Internet** : la démarche peut se faire en ligne 7j/7 sur www.demande-logement-social.gouv.fr. Il suffit de remplir le formulaire dématérialisé et d'y joindre les pièces justificatives pour valider la demande.

Pour les Campésiens, il est préférable de s'adresser à la Mairie.

Important : la demande de logement social doit être renouvelée tous les ans afin de maintenir sa validité et de conserver l'ancienneté de la demande.



QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE LOGEMENTS SOCIAUX ?

Il existe **plusieurs types de logements sociaux**, avec des distinctions liées au mode de financement lors de leur construction :

- les **logements PLA-I**, financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration, s'adressent aux locataires en situation de précarité,
- les **logements PLUS**, financés par le Prêt Locatif à Usage Social, sont les logements sociaux de référence,
- les **logements PLS**, financés par le Prêt Locatif Social, sont quant à eux destinés aux locataires de classe moyenne.

Selon la typologie de financement, **les plafonds de ressources et les loyers** peuvent être plus ou moins élevés.

1/LES PLAFONDS DE RESSOURCES POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT SOCIAL

Réglementés, ils dépendent de plusieurs critères : type de logement social en premier lieu, mais aussi nombre de personnes du foyer, secteur géographique, typologie du logement (T1 ou T3 par ex)...

Tableau plafonds de ressources Champs-sur-Marne

	PLA-I	PLUS	PLS
1 personne	13 845	25 165	32 715
2 personnes*	22 567	37 611	48 894
6 personnes**	39 678	72 142	93 785

*2 personnes sans personne à charge (à l'exclusion des jeunes ménages), ou 1 personne seule en situation de handicap

**6 personnes, ou 1 personne seule + 4 à charge, ou 5 personnes dont 1 au moins en situation de handicap

Si les personnes pouvant prétendre aux logements PLA-I peuvent naturellement aussi prétendre à des logements PLUS ou PLS, les loyers sont souvent trop élevés pour eux. Résultat, ils ne remplissent pas les conditions d'accès et leurs dossiers sont refusés par la commission d'attribution des bailleurs.

2/LES LOYERS

Les loyers varient également en fonction des catégories de logements, mais aussi des coûts de construction au moment du montage d'opération, de la surface habitable (tous les T1 par ex n'ont pas la même surface), des prestations (ascenseur, digicode...) ou encore du niveau de performance énergétique.

Informations : service municipal Logement, 01 64 73 49 24

Épicerie solidaire : lancement réussi

Ouverte le 4 février 2022, l'Épicerie solidaire campésienne située Cité Descartes peut se féliciter d'avoir atteint ses objectifs et d'apporter un soutien précieux aux étudiants de l'Université Gustave Eiffel...

Désireuse de lutter contre la précarité étudiante, la **Municipalité a accompagné dès 2021 la création d'une Épicerie solidaire campésienne** en mettant en lien le CROUS de l'université Gustave Eiffel - qui prête gratuitement un local - et Agnès Dotte, dirigeante de l'agence d'intérim Dragonfly spécialisée dans l'insertion de personnes en situation de handicap. Un projet qui poursuivait deux objectifs aussi essentiels l'un que l'autre :

- **aider matériellement des étudiants boursiers ou précaires** envoyés par le CROUS en leur proposant des produits d'alimentation et d'hygiène entre 10 et 30% de leur prix dans le commerce,
- permettre - grâce à l'expertise d'Agnès Dotte - **l'inclusion de personnes en situation de handicap** avec le recrutement de salariés reconnus travailleurs handicapés.

Un bilan très positif

Près de deux ans après l'ouverture les deux objectifs sont pleinement atteints, avec 111 étudiants bénéficiaires et près de 5,5 tonnes de produits distribués pour l'année scolaire 2022/2023.

Côté insertion, **deux personnes en inclusion - Juliette et Thibaud - sont désormais salariées (à temps partiel) de l'épicerie**, ce qui leur permet non seulement d'avoir une activité professionnelle, mais aussi de bénéficier de formations en informatique et hygiène en lien avec l'activité de l'épicerie. Une expérience qui dans l'avenir devrait leur permettre de retrouver un poste en entreprise, notamment dans le secteur de la grande distribution...

Les deux salariés sont soutenus par une solide équipe de bénévoles, ainsi que par les étudiants bénéficiaires - signataires d'une charte d'engagement -, qui les aident

aussi bien pour le transport et la mise en place des produits que pour les collectes.

Cette réussite n'aurait toutefois pas été possible sans les subventions et dons de la Municipalité, des mécènes et des grandes enseignes du territoire, ainsi que des Campésiens qui font preuve d'une grande générosité lors des collectes organisées à l'entrée des grandes surfaces (notamment du Carrefour de Champs-sur-Marne)...

Un grand merci à tous pour votre mobilisation en faveur de ce beau projet solidaire !



Vous êtes étudiant et intéressé ? N'hésitez pas à vous rapprocher du service social du CROUS pour obtenir votre carte.

Vous voulez aider ? Vous pouvez passer aux horaires d'ouverture de l'épicerie afin de déposer des produits alimentaires secs : pâtes, riz, boîtes de conserve, gâteaux, sauces tomate...

DES FRUITS ET LÉGUMES BIOS ET FRAIS

Afin de fournir aux étudiants des fruits et légumes locaux frais et bios, l'Épicerie solidaire a noué un partenariat avec les étudiants en Master de la chaire Economie Sociale et Solidaire (M2IESS) de l'Université Gustave Eiffel. Dans le cadre du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique), ces derniers ont ainsi installé un jardin partagé en face du bâtiment Copernic, qui recevra les déchets des 4 restaurants du CROUS afin d'élaborer du compost.

Les premiers légumes - actuellement plantés dans des bacs - devraient être récoltés et fournis à l'épicerie solidaire au printemps prochain.

Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h
Nocturne le jeudi : 14h/19h30

Épicerie solidaire campésienne

Résidence ENSAVT -

24 bd Newton, Champs-sur-Marne

Contact :

epicerie.campesienne@gmail.com

Environnement : une ville toujours plus mobilisée

Tri sélectif dans les écoles, implantation de nouvelles bornes cartons ou animations à l'Écolieu... La Municipalité poursuit de plus belles actions en faveur de la transition écologique !

DÉPLOIEMENT DU TRI SÉLECTIF DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Favoriser le tri sélectif et le compostage était un engagement de campagne pour la Municipalité, qui depuis 2022 **équipe progressivement ses restaurants scolaires de tables de tri pour les enfants des classes élémentaires**. Avec un objectif : les sensibiliser au recyclage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, tout en diminuant le volume de déchets de la collectivité...

L'installation de ces tables de tri est systématiquement associée à la **mise en place de composteurs dans les écoles** - en collaboration avec le SIETREM et l'Éducation nationale -, afin de permettre aux enfants d'observer le processus complet du recyclage alimentaire.

Après des tests concluants dans les écoles Lucien Dauzié et Olivier Paulat en 2022, **la Municipalité a équipé en 2023** les écoles du Nesles, des Deux Parcs et de Pablo Picasso de nouvelles tables de tri.

Avant l'équipement en 2024 des écoles Paul Langevin, Pyramides et Joliot Curie...

Une bonne occasion de parler de tri sélectif à la maison avec vos enfants !

Informations :

- **service municipal Enfance,**
01 64 73 48 50
- **service municipal Intendance,**
01 64 73 48 59
- **service municipal Éducation,**
01 64 73 48 40



LES BORNES CARTONS SONT INSTALLÉES

Jeudi 16 novembre, le SIETREM a installé dans différents quartiers de la ville **4 bornes d'apport volontaire pour les grands cartons** : cartons de colis, d'appareils électroménagers ou encore de déménagement... L'objectif : mieux gérer la collecte et le recyclage des emballages liés notamment aux achats en ligne et livraisons à domicile.

Informations : service municipal Urbanisme, 01 64 73 49 06
www.sietrem.fr



TRI DES BIODÉCHETS

À partir du 1^{er} janvier 2024, les ménages ont l'obligation de trier leurs biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) afin qu'ils soient valorisés en solutions de compostage par les collectivités.

Dans cette démarche, la Municipalité, en partenariat avec le Sietrem, a mis en place **plusieurs composteurs accessibles à tous** dans différents quartiers de la ville : au LCR Edouard Branly, à l'Écolieu (allée Georges Braque) ainsi qu'au jardin pédagogique des Deux Parcs.

Les Campésiens sont invités à venir y **déposer leurs matières sèches ou humides** (liste complète : <https://www.sietrem.fr/je-gere-mes-dechets/je-composte-mes-dechets/comment-faire/>)

Vous souhaitez installer un composteur ? Que vous soyez un copropriétaire, un bailleur ou un particulier, le SIETREM vous accompagne dans la mise en place d'un composteur individuel ou collectif, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Informations : www.sietrem.fr

COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS: PREMIER BILAN

Mise en place le 1^{er} octobre 2023, la collecte des encombrants sur rendez-vous pour les particuliers et bâtiments communaux - en substitution de la collecte mensuelle - bénéficie d'un **bilan plutôt positif**. **Près de 200 rendez-vous ont en effet été**

pris pour 30 tonnes d'encombrants collectés, avec 140 points de présentation conformes qui ont vu leurs encombrants intégralement enlevés (70% des RDV pris). Cette prise en charge satisfaisante s'explique notamment par le **travail en amont des opératrices téléphoniques**, qui au moment des prises de rendez-vous effectuent un tri des déchets qui entrent ou non dans le cadre du ramassage. Pour les déchets non conformes (gravats, déchets toxiques ou pièces automobiles...), une solution d'évacuation est systématiquement communiquée aux habitants afin d'éviter les dépôts sauvages.

Les agents de proximité et les ASVP de la ville assurent de leur côté une vigilance régulière et sensibilisent les habitants en cas de dépôt non conforme. Les ASVP peuvent également être amenés à verbaliser en cas de dépôt sauvage.

Pour une ville plus propre et plus verte !
Prises de rendez-vous : 01 60 43 51 96 du lundi au vendredi de 9h à 17h

Informations : www.sietrem.fr
service municipal Citoyenneté : 01 64 73 48 53

ÉCOLIEU : PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Dans le cadre de la **Semaine européenne de réduction des déchets (du 18 au 26 novembre)**, la Municipalité a organisé en novembre trois ateliers « Zéro déchet » l'Écolieu : un Repair Café pour petit

électroménager ainsi que deux ateliers de fabrication de produits cosmétiques et d'entretien qui ont rencontré beaucoup de succès. **D'autres ateliers devraient être organisés durant le premier trimestre 2024**, notamment les mercredis après-midi (programme à venir).

Durant toute l'année, l'Écolieu accueille également les habitants qui peuvent venir déposer des biens (vêtements, chaussures, jouets...) ou en emporter gratuitement.

Un lieu à découvrir si vous vous intéressez au développement durable et à l'économie solidaire !

Écolieu, 4 allée Georges Braque, accès par l'avenue forestière

Informations : service municipal Citoyenneté, 01 64 73 48 53

NOUVELLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le plan de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public se poursuit. Des éclairages LED ont notamment remplacé les luminaires fluorescents dans les locaux du **Centre Technique Municipal** (ateliers et vestiaires) ainsi que dans le sous-sol de l'hôtel de ville.

À l'accueil de loisirs Olivier Paulat, outre l'équipement d'éclairages LED, la Municipalité a également remplacé les radiateurs électriques par des radiateurs à inertie sèche plus performants.

Informations : services techniques municipaux, 01 64 73 48 88

Propreté : des agents sur la brèche

Maintenir une ville propre est une priorité municipale et un travail quotidien pour les agents des services techniques municipaux.

Des agents courageux, investis, qui se mobilisent sans compter pour le bien-être des Campésiens...

LE SERVICE VOIRIE, GARANT D'UNE VILLE PROPRE

La propreté de la ville comme la gestion des déchets sont un enjeu environnemental important pour la Municipalité, qui a fait le choix du maintien d'une régie interne et emploie onze agents au service propreté afin d'assurer l'entretien de l'espace public. Huit agents sont ainsi répartis en binômes attribués à un secteur (bords de Marne, Carrefour, Ampère et centre-ville) afin de pouvoir réagir au plus vite, tandis qu'une équipe de trois personnes est de son côté dévolue à la balayeuse.

Leur mission : balayer les rues et les caniveaux, ramasser les déchets, vider deux à trois fois par semaine les corbeilles de rues et, très important, repérer et faire disparaître - en partenariat avec le service Citoyenneté - les dépôts sauvages de plus en plus nombreux du fait du manque de civisme de certains habitants. Ils interviennent également en collaboration avec le service Espaces verts lors de moments clés de l'année, comme par exemple le désherbage l'été ou le ramassage des feuilles à l'automne.

En 2022, ce sont ainsi 762 tonnes qui ont été collectées dans les bennes des services techniques.

Mais leur rôle est plus vaste encore... Assurer une gestion éco-responsable des déchets nécessite en effet la mobilisation et l'adhésion des habitants, c'est pourquoi **les agents ont également un rôle essentiel d'information** en faveur de la transition écologique, tout spécialement



en cette période d'importante évolution de la collecte des déchets.

Ces dernières semaines, **ils accompagnent notamment le ramassage sur rendez-vous des encombrants** - mis en place par le SIETREM - en travaillant sur les tas volumineux de déchets abandonnés sur les trottoirs. Au lieu de les faire immédiatement disparaître comme autrefois, ce qui ne pourrait que conforter les habitants dans leurs mauvaises habitudes, ils adoptent une démarche pédagogique en posant du ruban sur les détritrus - avec un numéro d'appel gratuit - et en informant les propriétaires de la nouvelle procédure du SIETREM.

Un rôle essentiel d'entretien de l'espace public, qu'ils partagent avec les gardiens de secteur...

LES GARDIENS DE SECTEUR, PRÉSENTS AU QUOTIDIEN

Affectés aux établissements scolaires et bâtiments municipaux, **les treize gardiens de secteur ont de leur côté la responsabilité de l'entretien de leur bâtiment et des extérieurs**, mais aussi de l'espace public qui les entoure. Leur action est multiple :

PAROLE DE LAURENT, RESPONSABLE DU SERVICE PROPRETÉ

Vivre dans une ville propre est l'affaire de tous, c'est pourquoi nous travaillons en collaboration avec différents services de la ville pour une efficacité maximale - espaces verts, service Citoyenneté, gardiens de secteur -, mais également avec les différents prestataires de l'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et du Département.

L'un de nos principaux objectifs est de lutter contre les incivilités et de responsabiliser les Campésiens dans le tri de leurs déchets en effectuant un important travail d'information et de sensibilisation à l'éco-responsabilité. Un travail qui commence à porter ses fruits, puisque nous assistons déjà avec le SIETREM à une baisse des déchets collectés en 2023...

Nos agents du service propreté font un travail formidable dont nous pouvons nous féliciter !

assurer la propreté bien sûr, mais aussi effectuer les petits travaux et entretenir les espaces verts notamment dans les cours d'école. Disposant de leur propre matériel, ils travaillent en toute autonomie mais en collaboration avec les agents municipaux propreté pour une action conjointe plus efficace.

Maintenir un interlocuteur dans chaque établissement scolaire est là encore un vrai choix de la Municipalité. Les gardiens peuvent ainsi répondre aux questions des parents ou des enseignants, régler les problèmes au fur et à mesure, proposer immédiatement des solutions et là encore sensibiliser les habitants à une meilleure gestion de leurs déchets.

Informations : services techniques municipaux, 01 64 73 48 88

(talent...)

de Campésien

L'amour des sommets

Alpiniste amateur de 36 ans, François Vangioni, campésien d'origine, a accompli son rêve : gravir les 82 sommets des Alpes de plus de 4000 mètres d'altitude. Faisant de lui le plus jeune Français à réussir cet exploit...

Campésien jusqu'à ses 26 ans, animateur l'été dans les accueils de loisirs, François Vangioni a découvert la montagne en allant faire de la randonnée avec ses parents dans les Alpes et les Pyrénées. À 21 ans, au détour d'une balade, il découvre son premier névé (plaque de neige isolée qui subsiste en période estivale) et décide d'aller marcher sur la mer de glace. Une vraie révélation pour lui ! **Dès l'année suivante, il propose à son père de faire l'ascension du Mont Blanc** avec un guide de montagne. Le 9 août 2009 à 7h20, à seulement 22 ans, ils se retrouvent avec émerveillement sur le toit de l'Europe. **Le début d'une aventure qui le portera durant les 14 années suivantes...**

Après plusieurs ascensions de sommets mythiques, dont une course marquante lors de la traversée des grandes Jorasses, il intègre le Gaul, club de montagne à Villeurbanne, et décide de se former plus sérieusement à l'alpinisme et au splitboard (snowboard de randonnée). Le 4 Juillet 2020, jour de son anniversaire, les conditions sont optimales et il gravit l'Arête du Jardin à l'Aiguille Verte. **La Reine, pour son 41^{ème} sommet.** C'est ce jour-là que se produit le déclic : puisqu'il a escaladé la moitié des sommets, **il va s'autoriser l'exploit des 82 sommets.**

Les années suivantes sont rythmées par des sorties en splitboard l'hiver, des ascensions de sommets de 4000 mètres avec la board au printemps puis à pied l'été. Sa semaine est partagée entre son travail dans l'environnement (mesure de la qualité de l'air)



et des séances d'escalade, de course à pied ou de home trainer. Rien n'est laissé au hasard. Il établit également un planning précis chaque début d'année pour trouver des camarades motivés pour l'accompagner. **Il engrange de merveilleux souvenirs :** un magnifique raid glaciaire dans les Alpes bernoises, une bouteille de champagne savourée au sommet du Strahlhorn, la traversée de l'Ober Gabelhorn ou encore l'ascension de la Dent d'Hérens avec une vue incroyable sur le Cervin...

Le 7 octobre 2023, après deux mois éprouvants d'attente et d'entraînement où François partait chaque jour seul du village de la Grave à pied avec un sac à dos pesant pour s'endurcir, **ultime étape**

avec l'escalade du 82^{ème} sommet : la pointe Louis-Amédée (4470 m) dans le massif du Mont Blanc. La boucle débutée avec son père se referme 14 ans plus tard, au même endroit. François a 36 ans. Cet ambitieux projet à long terme l'a fait voyager à travers trois pays et lui aura appris énormément de choses : sur la cartographie, la météorologie, les arêtes effilées et les grands glaciers crevassés, mais aussi sur les relations humaines avec ses 25 camarades de cordées.

Il rêve aujourd'hui d'autres défis, comme par exemple une expédition dans l'Himalaya ou l'ascension de l'une des trois faces Nord mythiques des Alpes... Souhaitons-lui bonne chance !

VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Des élus municipaux d'opposition à la majorité municipale posent des questions en assemblée plénière, entendent les réponses adéquates, mais se saisissent des moyens d'information municipale afin de faire un plus grand écho à leur questionnement, pourtant éclairé publiquement.

Deux exemples du dernier conseil municipal :

Fermeture de crèche : faux, c'est un regroupement de deux structures avec une seule direction. La possibilité d'accueil ne diminue pas, le taux d'encadrement des agents petite enfance est au-delà des normes...

Pannes d'électricité : la question récurrente est, elle, suivie de la réponse technique qui imposerait un investissement immédiat énorme. Notre prestataire agit au rythme du possible et des moyens de la commune. Pourtant toute dépense nouvelle - vous voyez le lien avec une autre demande qu'ils ne cessent d'avoir -, elle très coûteuse, mais pas aussi fondamentale, devra trouver son financement...

En cette période de liste au père Noël, on peut toujours y croire, comme les enfants, mais, entre adultes, souhaitons nous surtout les meilleurs vœux pour une année de sagesse et de paix à tous.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR CHAMPS

TEXTE NON PARVENU

CHAMPS À VENIR

Et si Noël était le moment pour la ville de résoudre les problèmes quotidiens !

A la veille de Noël il serait nécessaire que soient résolus un certain nombre de difficultés quotidiennes rencontrés par les Campésiens, petits et grands :

- Le besoin de rénovation de nombreux équipements municipaux dont les écoles (problème d'humidité, de fuite, adaptation au changement climatique...);
- Une politique petite enfance à restructurer pour offrir des solutions aux parents de jeunes enfants alors qu'a été décidée par la commune la fermeture d'un Lieu d'Accueil Parents-Enfants et d'une crèche familiale ;
- L'éclairage nocturne intermittent selon les quartiers de la ville ;
- Le sujet de la sécurité non traité, que ce soit au niveau des bas d'immeubles ou sur les routes : stationnement accidentogène devant les écoles ou en centre-ville, circulation trop rapide sur des axes mettant en danger les piétons et les cyclistes...
- La nécessité d'un travail partenarial avec les associations, notamment quand certains bâtiments ou équipements ne peuvent plus être mis à disposition. De fait la fermeture de la salle J. Brel mais aussi bientôt la rénovation des préfabriqués hébergeant la Maison de la solidarité laisse plusieurs structures associatives dans l'embarras pour maintenir leurs activités à destination de la population ;
- Une communication qui ne met pas en avant le foisonnement des activités associatives de notre ville.

Pour Noël nous souhaitons que puissent enfin être pris à bras-le-corps ces sujets car rien de pire que l'exaspération quotidienne. Trouvons les fondements du bien vivre et du respect de chacun dans une vraie dynamique municipale.

Belles fêtes de fin d'année à tous et toutes.

Julie Gobert, Sébastien Maumont, Emilie Le Fauchoux

CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Éclairage public : Lettre aux Campésiens

Dans « La lettre » de novembre 2023, Mme le Maire fait part des pannes récurrentes de l'éclairage public qui surviendraient depuis quelques semaines. En réalité, ces pannes se produisent depuis plusieurs années. Elle explique que le service technique fait appel au prestataire Effiage Énergie, pour analyser et réparer les pannes dans des délais qui lui sont donnés.

Mme le Maire est consciente de la gêne occasionnée, mais pourquoi en serait-elle désolée ou même s'en excuserait-elle ?

Ce n'est pas ce que les Campésiens attendent de leurs élus. Ils veulent des solutions aux problèmes rencontrés et non des constats sans suite.

Les conséquences de cette vétusté sont nombreuses tels que les risques d'agressions ou d'accidents. Mme le Maire hésite même à installer les décorations de Noël tant la peur de faire disjoncter le réseau est présente.

Mme le Maire connaît la solution mais cela nécessite d'investir dans la refonte du réseau. Elle s'y refuse ! Pourquoi ?

Le réseau électrique pour l'éclairage publique date de la création de la ville nouvelle. Il s'agit d'un réseau à haute tension nécessaire, à l'époque, pour pouvoir alimenter toute la ville. Ce type de réseau se détériore avec le temps et il faut maintenant le remplacer. Un réseau basse tension est désormais suffisant compte tenu de l'éclairage à LED dont sont équipés tous nos candélabres.

Vous pouvez compter sur moi pour continuer à porter, auprès de Mme le Maire, vos demandes d'une ville entretenue avec des services efficaces que les Campésiens sont légitimement en droit d'attendre, tel que celui d'un éclairage public opérationnel.

Michel COLAS et toute son équipe.

Internet : <https://www.reinventons-champs-ensemble.fr>

Facebook : « Michel COLAS - Élu de Champs-sur-Marne »

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanences le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie consultables
sur le site de la ville
www.ville-champssurmarne.fr

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 29 janvier 2024
19h

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

NOUVEAUX SITE ET APPLI SIETREM

Afin de faciliter la bonne gestion de vos déchets, le Sietrem met en ligne **son nouveau site, ainsi qu'une appli** pour vous permettre d'accéder en quelques clics à toutes les informations pratiques sur votre smartphone : calendrier des collectes, formulaire de commande des bacs, demande de badges d'accès aux déchetteries, agenda des manifestations...

Site : www.sietrem.fr

APPLI DISPONIBLE SUR LES PLATEFORMES

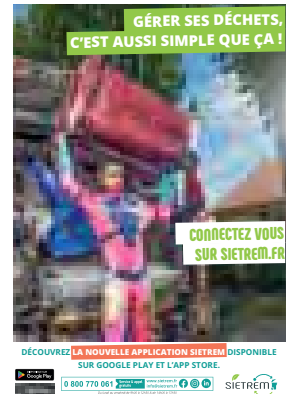
DE TÉLÉCHARGEMENT :

AppStore :

<https://apps.apple.com/fr/app/sietrem/id6470351805>

Google Play :

<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.sietrem&hl=fr&gl=US>



VISITE VIRTUELLE DE LA CENTRALE DE GÉOTHERMIE



GéoMarne propose désormais une visite virtuelle de la centrale de géothermie de Champs-sur-Marne. Depuis votre tablette ou téléphone, vous pourrez déambuler au sein des bâtiments, découvrir les installations techniques et cliquer sur les bulles d'information pour plus d'explications...

Une nouvelle façon de comprendre la manière dont le territoire de Paris - Vallée de la Marne utilise des énergies locales et renouvelables pour produire la chaleur utilisée dans les bâtiments campésiens !

Pour une visite : <https://www.rezomee.fr/reseau-chaleur-champs-noisiel/visite-virtuelle>

SOS BRONCHIOLITES

Réouverture **du dispositif du Réseau bronchiolite Île-de-France** destiné à favoriser l'accès aux soins des nourrissons atteints de bronchiolite.

Du vendredi 20 octobre 2023 au dimanche 14 janvier 2024, des standardistes spécialisés vous communiqueront toutes les informations nécessaires à une prise en charge rapide de votre nourrisson par des médecins, pédiatres et masseurs kinésithérapeutes.

• **Standard Médecins** (7j/7 de 9h à 23h) : **0820 800 880**

• **Standard Kinésithérapeutes** (samedi et dimanche de 9h à 18h,

vendredi et veille de jour férié de 12h à 20h) : **0820 820 603**

Du lundi au jeudi, vous pouvez également obtenir des coordonnées de kinésithérapeutes sur : <http://www.reseau-bronchio.org/rechercher-un-kine/>

Plus d'informations : www.reseau-bronchio.org



BIENVENUE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle étude notariale :
Étude Maître Anne Jarleton - Notaire
7 rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne - Tél : 01 88 87 02 29
Mail : etude.jarleton@notaires.fr
Prises de rendez-vous en ligne : <http://jarleton.notaires.fr>

TROIS MÉDECINS GÉNÉRALISTES À LA MAISON DE SANTÉ

Les Campésiens les attendaient, les trois médecins généralistes sont arrivés à la maison de santé Cap Horn Santé, complétant ainsi une vaste offre pluridisciplinaire. Ils rejoignent les médecins urgentistes, cardiologues, radiologues, ophtalmologistes ou dentistes qui étaient déjà présents.

En mars 2024 devraient également arriver un médecin généraliste spécialisé en pédiatrie et un rhumatologue.

Prises de rendez-vous sur doctolib ou par téléphone

Maison pluridisciplinaire Cap Horn Santé, 4 rue Galilée

www.caphorn-sante.fr

Tél : 01 84 74 74 29

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h/18h

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
www.ville-champssurmarne.fr

POLICE

- **Bureau de Champs-sur-Marne**
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 70 29 31 47
- **Hôtel de Police de Torcy**
10, rue Gérard Philippe,
77200 Torcy
Tél. 01 71 44 40 00

ENEDIS

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
9, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Tél. 01 60 37 26 10

Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des résidus ménagers (SIETREM)

Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28

(Naissances)

Août 2023

- Le 23 : Lylia MARROUN.
Le 26 : Naëlle DJEBLOUN, HAVARD,
Assiya CISSE, Tenzin CHOKHANG.
Le 29 : Redwan MBONG.

Septembre 2023

- Le 14 : Cataleya MARQUEZ.
Le 15 : Jayan GABORY.
Le 16 : Maël MERING.
Le 18 : Amadea FULGA
Nouh HAMDAROU.
Le 21 : Mahady JAQUENOD ZENAÏ.
Le 22 : Arges BAKI.
Le 25 : Marcel CAZMERCIUC.
Le 29 : Helena SUBASI.



Octobre 2023

- Le 3 : Yanis ELKHIA.
Le 6 : Mayron LAMBERTY.
Le 9 : Johan RALAIVELO.
Djaël ROSSANDER TOLY.
Le 10 : Kawtar TEDLAOUTI.
Le 11 : Mouhamed THIAM.
Le 21 : Goundo DOUCOURE.
Le 22 : Isaac PERRIN.
Le 23 : Mariam DAOUDI.
Le 27 : Lamine TOURÉ..
Le 28 : Livi Junior NARBONNE LOPES SANCHES,
Lyad OUBBATI.

Novembre 2023

- Le 4 : Youcef BEN ARBIA

(Mariages)



Septembre 2023

- Le 9 : Valérie COUTAREL et Olivier PARISOT.
Le 16 : Lorène DELARUE et Swann BON.
Le 23 : Sandrine LEFEVR et Stéphane NOËL.
Davy KAN et René LY.

Septembre 2023

- Le 30 : Nai Y REM et Kim SENG.
Gisèle RENAR et René ROSE.

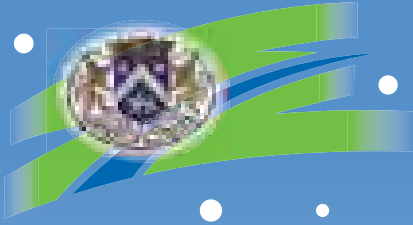
Octobre 2023

- Le 14 : Liap Yee CHAN et Laurent LAW.

Novembre 2023

- Le 9 : Ilhem KEBIECHE et Mohammed BIROUK.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.



Champs
d'hiver

PATINOIRE

du mail Jean Ferrat

de 14h30
à 18h30

du 23 décembre 2023

au 7 janvier 2024

Inauguration samedi 23 décembre

- Animations lumineuses
- Stands maquillages
- Boissons chaudes
- Animations foraines (payant)
- Stand photo du Père Noël (OMA)

à partir
de 14h30

dimanche 7 janvier

Partage de la galette

à partir
de 15h

- Animation musicale

La patinoire ferme à 17h le 24 et 31 décembre

Fermée le 25 décembre & 1^{er} janvier

- Patins et casques fournis sur place.
- Port de gants obligatoire (non fournis).
- Les enfants de moins de 10 ans ne pourront être acceptés qu'accompagnés d'un adulte.